

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 5 février 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 131 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Christian AMIRATY représenté par Gabriel PERNIN - Sylvie ANDRIEUX représentée par François-Noël BERNARDI - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Francis ALLOUCH - Philippe BERGER représenté par Maxime TOMMASINI - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis BONAN représenté par Arlette SALVO - Xavier CACHARD représenté par Gilles PAGLIUCA - Philippe CAMILLIERI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI représenté par Samia GHALI - Pascal GILLET représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Albert LAPEYRE représenté par Jacqueline MAURIC - Laurent LAVIE représenté par Martine GOELZER - Christophe MADROLLE représenté par Pierre SEMERIVA - Christophe MASSE représenté par Bernard MOREL - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Haouaria HADJ CHICK - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Joël DUTTO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis RIVIERE - Christel SIMONETTI-ACHARD - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 001-1809/10/CC

**■ ZAC Saint Charles, à Marseille (3ème arrondissement) - Démolition des ouvrages d'art d'arrivée de l'A7 sur la Porte d'Aix.
DIFRA 10/4178/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La réalisation du carrefour A7/Leclerc et la reconfiguration de la place Marceau sont prévues dans les aménagements de la ZAC Saint-Charles, conduite par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée.

Cette requalification réalisée par l'EPAEM permettra :

- de supprimer l'arrivée de l'autoroute sur la place Jules Guesde et de reporter les échanges au niveau de l'avenue du Général Leclerc ; le traitement du carrefour sur deux niveaux permettra les accès à l'autoroute A7 et les dessertes de l'hypercentre ;
- de requalifier l'avenue du Général Leclerc en tant que «boucle de protection de l'hypercentre» en donnant une place importante aux liaisons piétonnes et aux transports en commun ;
- d'amorcer la reconversion en Boulevard Urbain de la partie terminale de l'autoroute A7, dans les limites du périmètre d'intervention de la présente opération.

Ce programme, doit être mis en œuvre en coordination avec différents intervenants : la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille, futurs gestionnaires de l'ouvrage en liaison avec l'Etat, actuel gestionnaire de l'autoroute A7.

Une convention a été établie entre l'EPAEM, la Communauté Urbaine et la Ville de Marseille, approuvée en Conseil de Communauté du 15 octobre 2004, définissant les conditions de partenariat. Les travaux annexés sont en cours et la démolition de l'autoroute est programmée pour l'été 2010.

Afin de libérer les emprises nécessaires à cette requalification, il convient d'autoriser l'EPAEM à démolir le tronçon final de l'autoroute A7.

En effet, cette portion d'infrastructure primaire a été déclassée dans le Domaine Public de l'Etat au profit de la Ville de Marseille par Décret du 31 mars 1992 puis à MPM au titre de sa compétence Voirie. Sont notamment concernés le pont Saint Lazare, le pont de l'autoroute et leurs annexes.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de permettre à l'EPAEM de réaliser les aménagements du carrefour A7/Leclerc et la requalification de la place Marceau.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est autorisée la démolition des ouvrages d'art de Saint Lazare et de l'autoroute A7 au niveau du Boulevard Leclerc, à Marseille 3^{ème} arrondissement, par l'Etablissement Public d'aménagement Euroméditerranée.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à cette opération.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI